





**SECTEUR 1 – Talus boisé - rue des Groseilliers – 0,37 ha**

Une réflexion a été menée sur l’îlot situé à l’angle de la rue des Groseilliers et de la rue Bamberger. Les éléments retenus sont les suivants :



Source : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

**LEGENDE**

-  Secteur concerné
-  Maintien du talus boisé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Desserte du site par la rue Bamberger
-  Accès interdit au secteur concerné depuis la rue des Groseilliers

**Les objectifs recherchés au travers de ces Orientations d'Aménagement et de Programmation sont :**

- Traitement paysager, gestion des risques : le talus boisé situé le long de la rue des Groseilliers devra être protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme afin d'éviter tout risque de ruissellements d'eau et de glissements de terrain pour les constructions avoisinantes.
- Desserte du secteur : au regard des contraintes topographiques, est interdit tout accès depuis la rue des Groseilliers. La desserte du secteur se fera exclusivement à partir de la rue Bamberger.